



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

Luxembourg, le 8 avril 2021

Réf. CE / SCL : 60.470 - 651 / ak
Doc. parl. 7716

Objet : Projet de loi portant création et organisation de l'Agence vétérinaire et alimentaire, portant modification

- 1) de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé ;
- 2) de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;
- 3) de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires
et portant abrogation
 - 1) de la loi du 28 décembre 1992 réglant l'inspection des viandes et la surveillance des établissements dans lesquels sont traités ou entreposés des viandes ou produits de viande, et modifiant la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des services vétérinaires ;
 - 2) de la loi du 14 juillet 2015 portant organisation de l'Administration des services vétérinaires.

Monsieur le Président,

Comme suite à ma lettre du 3 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe [l'avis de la Chambre d'agriculture](#) sur le projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Gestionnaire dirigeant